

Au Conseil communal de Ballaigues

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

I. But

Le présent préavis a pour but de solliciter un crédit de CHF 85'450.00 pour financer les travaux de remplacement de l'éclairage public au Chemin des Communs.

II. Description des travaux projetés

Notre commune a entrepris depuis un certain nombre d'années le remplacement des anciens candélabres par des réverbères identiques dans tout le village, en fonte d'aluminium de couleur rouge. Afin de poursuivre les travaux de rénovation du réseau, nous souhaitons entreprendre cette année le remplacement de l'éclairage public le long du Chemin des Communs. Les treize lampadaires actuels avec des lampes à mercure 125 Watts seront remplacés par des candélabres style « Vieux Marché » avec des luminaires Alma LED 19 Watts aux endroits identiques le long du Chemin des Communs.

Des travaux de génie civil seront nécessaires sur la plupart des emplacements, à savoir le démontage du socle actuel, réfection de certaines bordures et création d'un nouveau socle pour accueillir le nouveau réverbère. L'alimentation électrique souterraine actuelle est conservée, seules certaines adaptations au niveau du socle seront nécessaires.

Une nouvelle réglementation en matière d'éclairage public est entrée en vigueur en 2015, celle-ci nous impose le remplacement des ampoules à vapeur de mercure et celles à vapeur de sodium, ces ampoules seront interdites. Les nouvelles sources lumineuses sont plus économes, puisqu'actuellement la puissance totale installée pour les treize candélabres représente 1'625 Watts, le nouvel éclairage LED ne nécessitera qu'une puissance de 247 Watts, soit une économie par rapport à la lampe à mercure actuelle de 1'378 Watts. VO énergies nous annonce une économie d'énergie annuelle d'environ 6'500 KiloWattheures.

III. Aspects financiers

1. Coût des travaux

Sur la base d'offres reçues, le coût des travaux se compose selon le tableau ci-dessous :

Travaux de génie civil - estimation	26'190.00
Eclairage public	45'950.00
Sous-total	72'140.00
Divers et imprévus, env. 10%	7'200.00
Total HT	79'340.00
TVA 7.7%	6'110.00
Montant total TTC	85'450.00

2. Financement

Les travaux seront financés par un emprunt bancaire aux meilleures conditions du marché ou par la trésorerie courante et amortis en 30 ans.

IV. Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité demande au Conseil communal :

1. D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux pour le remplacement de l'éclairage public au Chemin des Communs,
2. De lui accorder dans ce but un crédit de CHF 85'450.-,
3. De lui autoriser à financer ces travaux soit par la trésorerie courante ou à emprunter aux meilleures conditions du marché,
4. D'amortir l'investissement total de CHF 85'450.- sur une période de 30 ans, à raison de CHF 2'850.- par année, dès l'exercice 2019, par le compte 431.501.26.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 11 février 2019.

La Municipalité reste volontiers à disposition du Conseil et de la Commission qui sera désignée pour tous renseignements complémentaires et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, ses salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic :

La secrétaire :

Raphaël Darbellay

Sandra Leresche